

**Demande de Permis de Construire**  
*Centrale Photovoltaïque au sol*

**HALDE du GRAND BAUME**

**Commune de LA GRAND'COMBE**  
**(30110)**

*Novembre 2016*

Avec la participation de :



NOMENCLATURE DES DOCUMENTS DU DOSSIER

	<b>Format</b>
<b>PREAMBULE</b>	
Imprimé de la demande CERFA 13409*05 KBIS de la société URBA6	A3
<b>PC1 PLAN DE SITUATION DU TERRAIN</b>	A3
PC1.1 – Plans de situation	
PC1.2 – Plan cadastral	
<b>PC2 PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTIONS</b>	A3
PC2.1 – Plan technique du projet	A0
PC2.2 – Plan d'accès au site	A3
PC2.3 – Plans de masse paysager des installations	A3
<b>PC3 PLAN EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION</b>	A3
PC3.1 – Plans de détail des structures	A0
PC3.2 – Coupes d'implantation des panneaux	
<b>PC4 NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN ET PRESENTANT LE PROJET</b>	A3
PC4 – Notice	
<b>PC5 PLAN DES FACADES</b>	A3
PC5.1 – Plans de détail du poste de livraison	A3
PC5.2 – Plans de détail des postes de transformation	A3
PC5.3 – Plans de détail du local de maintenance	A3
PC5.4 – Plans de détail des équipements de sécurité	A3
<b>PC6 DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT D'APPRECIER L'INSERTION DU PROJET</b>	A3
PC6 – Perspectives d'insertion	
<b>PC7 PHOTOGRAPHIES PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE</b>	A3
PC7 – Terrain et environnement proche	

**PC8 PHOTOGRAPHIES PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN**

PC8 – Terrain et environnement lointain

PC8 – Photographie du terrain dans son environnement lointain

A3

A3

**PC11 ETUDE D'IMPACT**

PC11 – Dossier joint en Annexe

A3

**PC11-1 DOSSIER D'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000**

PC11.1 – Dossier joint dans l'Etude d'Impact

A3

**PC32 PLAN DE DIVISION DU TERRAIN**

PC32 – Plan de division prévisionnel

A3

urba 35

# PREAMBULE

*Imprimé de la demande CERFA 13409\*05*

*KBIS de la société URBA 35*



Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

**4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement**

Nombre maximum de lots projetés :

Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
- Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande
- La constructibilité sera déterminée à la vente de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ?

si oui, quelle garantie sera utilisée ?

consignation en compte bloqué  ou garantie financière d'achèvement des travaux

joindre la convention

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ?

Oui  Non

Oui  Non

**4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique**

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :

Nombre maximal de personnes accueillies :

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL :

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL :

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ?

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

Oui  Non

Oui  Non

**5 - A remplir pour une demande comprenant un projet de construction**

**5.1 - Architecte**

Vous avez eu recours à un architecte : Oui  Non

Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet

Nom de l'architecte : SCP 2BR

Prénom :

Numéro : 582

Lieu-dit :

Code postal : 69009 BP : Cedex : LYON

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : SO2712

Conseil Régional de : 334 RHONE ALPES

Téléphone : 04 78 83 61 87 ou 04 78 83 61 87 ou Télécopie : 04 78 83 61 87 ou 04 78 83 61 87 ou

Adresse électronique : agence.lyon@2br.fr

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Signature de l'architecte :



Cachet de l'architecte

**SCB BERNARD, RAMEL et BOUILHOL ARCHITECTES DPLG**  
582, allée de la Sauvegarde  
69009 LYON

Tél. 04 78 83 61 87 - Fax 04 78 83 61 87

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case "à compléter" :

Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

**5.2 - Nature du projet envisagé**

Nouvelle construction

Travaux sur construction existante

Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de La Grand'Combe dans la Forêt Domaniale du Rouvergue - lieu dit Le Grand Baume au niveau de la Verse 400 de part et d'autre de la piste DFCI dite "Route forestière du Grand Baume".  
La construction comprend la réalisation de trois postes de transformation, un poste de livraison et un local de maintenance.

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

2 Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée et associez un ou plusieurs autres professionnels ou modifiez pour vous-même :

- Une construction à usage agricole ou agricole qui n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 170m²
- Une extension de construction à usage agricole ou agricole et l'emprise au sol n'excède pas 600 m²
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 600 m²
- Des serres de production dont le pied-arret a une hauteur inférieure à 4 m et qui n'excèdent pas 2000 m².



## 5.8 - Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : \_\_\_\_\_ Après réalisation du projet : \_\_\_\_\_

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse(s) des aires de stationnement : \_\_\_\_\_

Nombre de places : \_\_\_\_\_

Surface totale affectée au stationnement : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

dont surface bâtie : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement : \_\_\_\_\_

## 6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits : \_\_\_\_\_

Démolition totale

Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logement démolis : \_\_\_\_\_

## 7 - Participation pour voirie et réseaux

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

Madame  Monsieur  Personne morale

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

OU raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

## 8 - Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.<sup>o</sup>

Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

À Montbeller \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe en périmètre protégé au titre des monuments historiques ;
  - un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
  - deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

8 Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.





**Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :**

PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]

**Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :**

PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]

**Si votre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :**

PC11-1. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'article R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]

**Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif :**

PC11-2. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]

**Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :**

PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]

**Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :**

PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]

**Si votre projet nécessite un agrément :**

PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]

**Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :**

PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]

**Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :**

PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]

**Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique :**

PC16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 111-20-1 et R. 111-20-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]

**Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :**

PC16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'article R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]

**Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement**

PC16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]

**Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et réglementairement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L.512-6-1, L.512-7-6 et L.512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé.**

PC16-4. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prises en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]

**Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols.**

PC16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prises en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]

**Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :**

PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]

**Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :**

PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]

**Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800m<sup>2</sup> de surface de plancher, situé dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale**

PC17-2. Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]

**Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :**

PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]

PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]

PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]

PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation, [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]

**Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous remplissez certains critères de performance énergétique :**

PC22. Un document attestant que le projet respecte les critères de performance énergétique [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]

PC23. Un engagement d'installer des équipements de production d'énergie renouvelable ou de pompe à chaleur [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]

**Si votre projet nécessite un défrichement :**

PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]

**Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :**

PC25. Une justification du dépôt de la demande d'autorisation d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]

**Si votre projet nécessite un permis de démolir :**

PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme]

PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'Annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]

## Si votre projet se situe dans un lotissement :

<input type="checkbox"/> PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-4a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22-4b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

## Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :

<input type="checkbox"/> PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain qui indiquent le nombre de m <sup>2</sup> constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

## Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :

<input type="checkbox"/> PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

## Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :

<input type="checkbox"/> PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

## Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :

<input checked="" type="checkbox"/> PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

## Si le projet est soumis à la redevance bureaux :

<input type="checkbox"/> PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

## Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :

<input type="checkbox"/> PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU <input type="checkbox"/> PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m<sup>2</sup> dans une commune de moins de 20 000 habitants

<input type="checkbox"/> PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

## Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :

<input type="checkbox"/> PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

## Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :

<input type="checkbox"/> PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-4 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
---	---------------

## Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :

<input type="checkbox"/> PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
<input type="checkbox"/> PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique

## Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :

<input type="checkbox"/> PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

## Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :

<input type="checkbox"/> PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

## Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 152-6 du code de l'urbanisme :

<input type="checkbox"/> PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées et justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées par l'article L.152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme].	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

## Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :

<input type="checkbox"/> PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

## Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :

<input type="checkbox"/> PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilités de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

## Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :

<input type="checkbox"/> PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

# Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

## Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et fournissez, le cas échéant, les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations, ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Cadre réservé à la mairie (au titre du projet)

PC ou PA \_\_\_\_\_ DK \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Année \_\_\_\_\_ N° de dossier \_\_\_\_\_

### 1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction  
 Surface taxable (1) totale créée de la ou des constructions(s), hormis les surfaces de stationnement clos et couvertes (2bis) : .....155...m²  
 Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement : .....m²

#### 1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

##### 1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation

Dont :	Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement clos et couvertes (2 bis)	Surfaces créées (1) pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Local à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)		
	Bénéficiaire d'un PLAI ou LLTS (4)		
	Bénéficiaire d'un prêt à taux zéro plus (PTZ+) (5)		
	Bénéficiaire d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)		
Local à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)			
	Ne bénéficiant pas de prêt aidé		
	Bénéficiaire d'un PLAI ou LLTS		
	Bénéficiaire d'autres prêts aidés		
Nombre total de logements créés			

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.

Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ?  
 Oui  Non  Si oui, lequel ? .....

Quelle est la surface taxable (1) existante conservée ? .....m². Quel est le nombre de logements existants ? .....

##### 1.2.3 - Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation

Nombre créé	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement clos et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m² (9)		
Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes	155	
Local à usage industriel et leurs annexes		
Local artisanal et leurs annexes		
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)		

Dans les exploitations et coopératives agricoles :  
 Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)

Dans les centres équestres :

Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)

Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)

Surfaces créées

#### 1.3 - Autres éléments soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) : .....

Superficie du bassin de la piscine : .....m².

Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : .....

Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs : .....

Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m : .....

Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : .....28 297...m².

#### 1.4 - Redevance d'archéologie préventive :

Veuillez préciser la profondeur du(des) terrassement(s) nécessaire(s) à la réalisation de votre projet au titre des locaux : .....

au titre de la piscine : .....

au titre des emplacements de stationnement : .....

au titre des emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : .....

au titre des emplacements pour les habitations légères de loisirs : .....

#### 1.5 - Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oui  Non

La construction projetée concerne-t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ? Oui  Non

### 2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)

Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez. Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15) ? Oui  Non

Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez ici :  
 La superficie de votre unité foncière : .....m².

La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : .....m².

La valeur du m² de terrain nu et libre : .....€/m².

Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17) : .....m².

Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un resort fiscal (18), indiquez sa date : .....

### 3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement : <input type="checkbox"/> F1. Le certificat fourni par le lotisseur (Art. R. 442-11, 2° alinéa du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un resort fiscal : <input type="checkbox"/> F2. Le resort fiscal (article R. 331-23 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier

#### 4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme	
<input type="checkbox"/> F3. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F4. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F5. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F6. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) :	
<input type="checkbox"/> F7. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 <sup>er</sup> août 2003	1 exemplaire par dossier

#### 5 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro + si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Date

Nom et Signature du déclarant

Arnaud MINE

*Extrait Kbis*

**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**  
à jour au 27 septembre 2016

**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

*Immatriculation au RCS, numéro* 530 306 315 R.C.S. Montpellier  
*Date d'immatriculation* 23/02/2011  
*Dénomination ou raison sociale* **URBA 35**  
*Forme juridique* Société par actions simplifiée à associé unique  
*Capital social* 1 000,00 Euros  
*Capital variable (minimum)* 1 000,00 Euros  
*- Mention n° 11362 du 14/06/2016* Décision de non dissolution de la société, après constat que ses capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social à compter du 24/09/2012  
*Adresse du siège* 75 allée Wilhelm Roentgen 34961 Montpellier  
*Durée de la personne morale* Jusqu'au 22/02/2110  
*Date de clôture de l'exercice social* 30 avril

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES**

**Président**

*Dénomination* URBASOLAR  
*Forme juridique* Société par actions simplifiée  
*Adresse* 770 avenue Alfred Sauvy latitude nord 34470 Pérols  
*Immatriculation au RCS, numéro* 492 381 157 RCS Montpellier  
*Représentant permanent*  
*Nom, prénoms* MINE Arnaud  
*Date et lieu de naissance* Le 26/08/1958 à AIX LES BAINS (73)  
*Nationalité* Française  
*Domicile personnel* 1809 CD 145 34820 Assas

**Représentant permanent**

*Nom, prénoms* ANDRIEU Stéphanie  
*Nom d'usage* GIRAUD  
*Date et lieu de naissance* Le 11/02/1973 à CHAMBERY (73)  
*Nationalité* Française  
*Domicile personnel* 1809 CD 145 34820 ASSAS  
représentant permanent de la ste urbasolar sas

**Commissaire aux comptes titulaire**

*Dénomination* AXIOME AUDIT  
*Forme juridique* Société par actions simplifiée  
*Adresse* 215 rue Samuel Morse le Triade 3 34000 Montpellier  
*Immatriculation au RCS, numéro* 332 835 131 RCS Montpellier

**Commissaire aux comptes suppléant**

*Nom, prénoms* BELEN Pierrick  
*Date et lieu de naissance* Le 02/09/1978 à MONTPELLIER (34)  
*Nationalité* Française  
*Domicile personnel ou adresse professionnelle* 215 rue Samuel Morse Le Triade 3 bat 3 Millénaire II 34065 Montpellier cedex 2

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

*Adresse de l'établissement* 75 allée Wilhelm Roentgen 34961 Montpellier  
*Activité(s) exercée(s)* Production d'électricité - centrale photovoltaïque  
*Date de commencement d'activité* 05/09/2016  
*Origine du fonds ou de l'activité* Création  
*Mode d'exploitation* Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

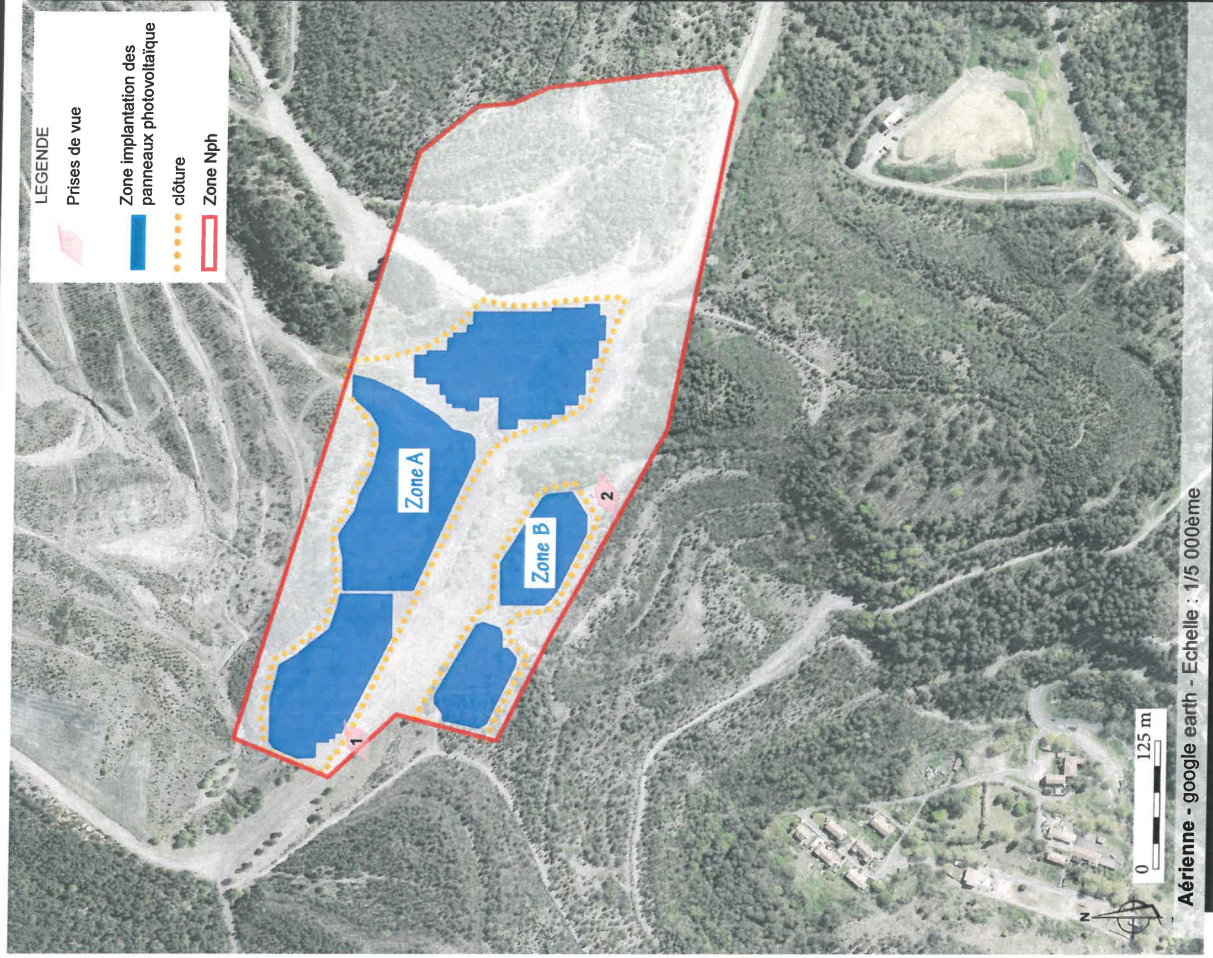
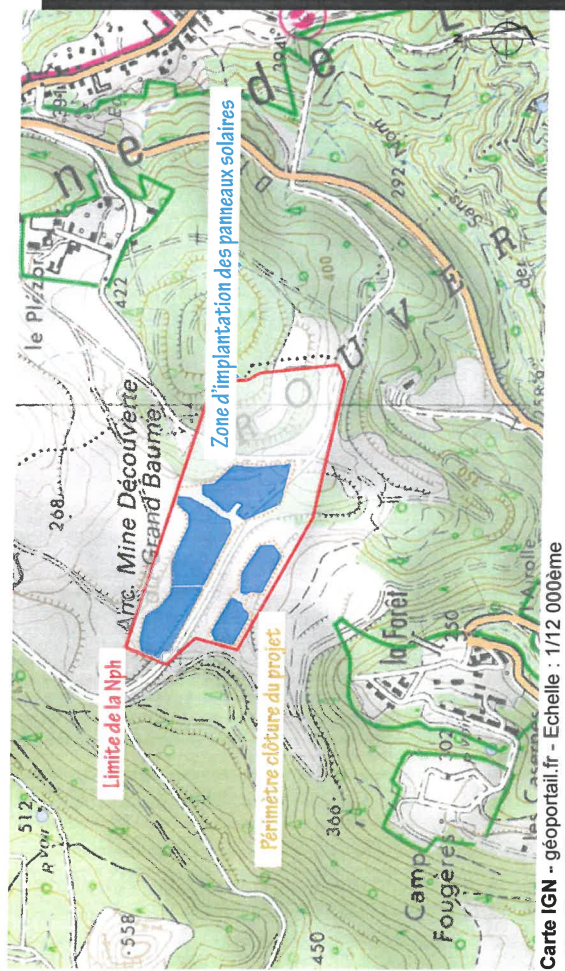
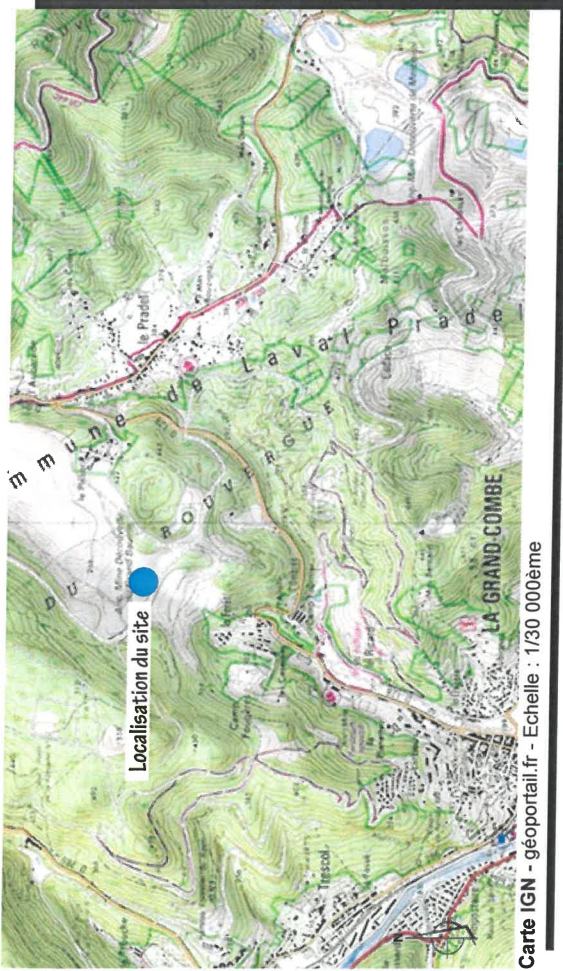
# PCI1

## PLAN DE SITUATION DU TERRAIN

*PCI1.1 Plans de situation*

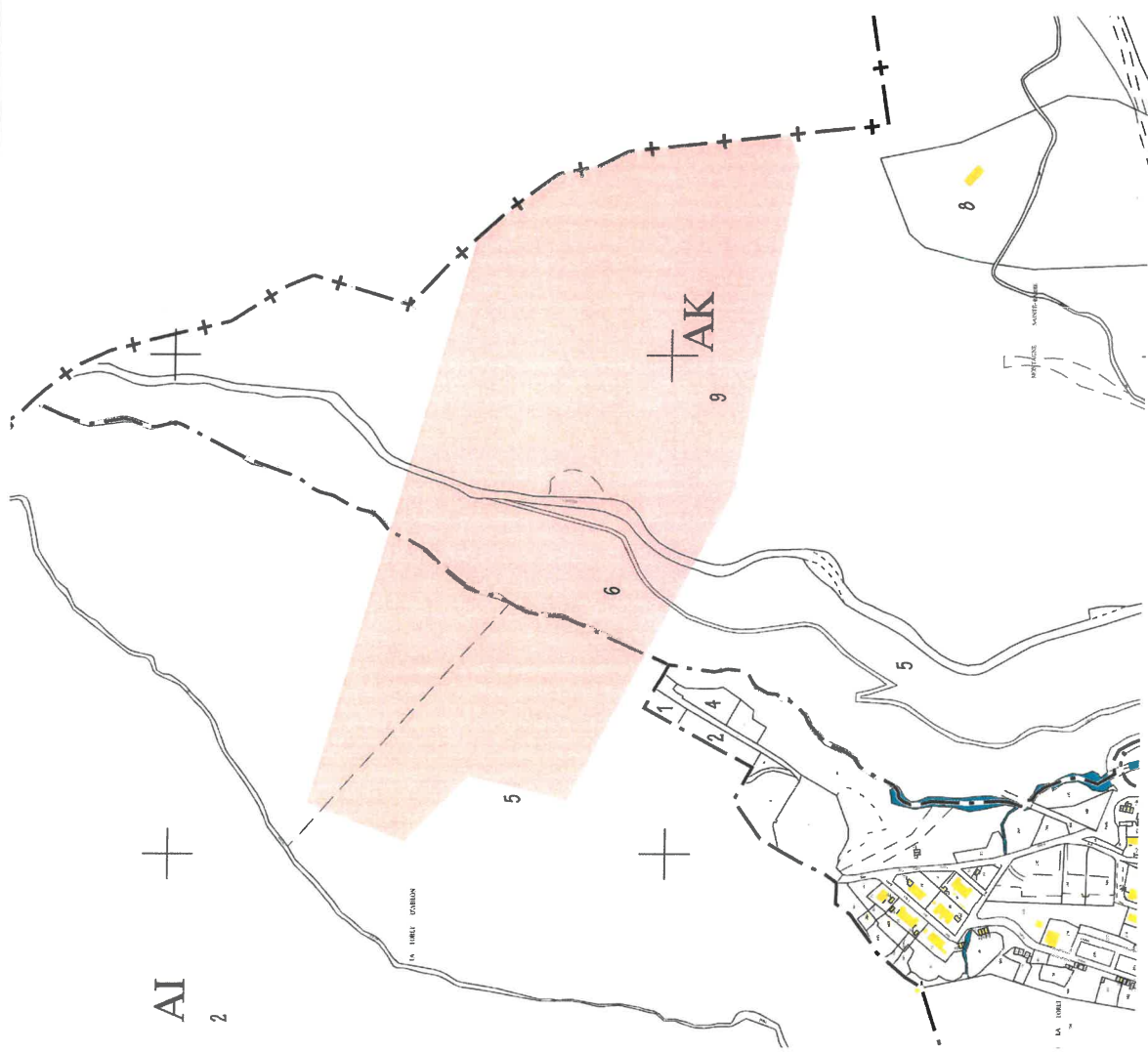
*PCI1.2 Plan cadastral*

# PC1.1 - PLANS DE SITUATION





# PC1.2 - PLAN CADASTRAL



Commune	Section	Parcelle		Propriétaire		
		N° Parcelle	Surface	Adresse	Code postal	Ville
La Grand-Combe	AK	6	73460	OFFICE NATIONAL DES FORÊTS *	Avenue de Saint-Mandé	75 570
		5	48565			
		9	339258			
	AI	5	273910			

\* Représentée par le Directeur d'Agence interdépartementale HERAULT/GARD à Nîmes (30000)

**Zone Nph du PLU**  
Surface : 20,15 Ha

Cadastré - Echelle : 1/5 000ème



PERMIS DE CONSTRUIRE D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE - LA GRAND-COMBE (30) - NOVEMBRE 2016

# PC2

## PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTIONS

- PC2.1 Plan technique du projet*
- PC2.2 Plan d'accès au site*
- PC2.3 Plan de masse paysager des installations*



## PC2.2 - PLAN D'ACCÈS AU SITE

- LEGENDE
- Prises de vue
  - Périmètre du projet
  - Route d'accès au site
  - Clôture
  - Zone d'implantation panneaux solaires

